Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
DAGE-BPUP-SUP-VG-2014

RÉSEAU FERRE DE FRANCE
VIIA ATLANTIQUE

COMMUNES DE LA LISTE CI-ANNEXÉE

AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT :

- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL DE TRANSBORDEMENT SUR LA COMMUNE DE TARNOS (DÉPARTEMENT DES LANDES)
- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL DE TRANSBORDEMENT SUR LA COMMUNE DE DOURGES (DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS)
- SUR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LE RÉSEAU FERRÉ NATIONAL DANS LE CADRE DU PROJET D'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE PAR RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
- SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TARNOS
- ET LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de Préfet du PAS-DE-CALAIS (hors classe) ;

VU le dossier présenté par VIIA Atlantique et Réseau Ferré de France ;

VU l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, autorité environnementale, du 19 décembre 2012 ;

VU l'avis de l'autorité environnementale rendu sur l'évaluation environnementale associée au dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme de TARNOS du 28 novembre 2013 ;

VU le bilan socio-économique ;

VU le rapport de contre expertise et l'avis du Commissaire Général à l'Investissement sur l'évaluation socio-économique du 22 novembre 2013

VU la concertation qui s'est déroulée du 28 octobre 2013 au 9 novembre 2013 sur la commune de Dourges (Pas-de-Calais) concernant le terminal de transbordement qui sera implanté sur cette commune ;

VU la concertation qui s'est déroulée du 28 octobre 2013 au 9 novembre 2013 sur la commune de Tarnos (Landes) concernant le terminal de transbordement qui sera implanté sur cette commune ;

VU le bilan de la concertation du Préfet du Pas-de-Calais du 6 mars 2014 ;

VU le bilan de la concertation du Préfet des Landes du 6 mars 2014;

VU l'examen conjoint du 20 novembre 2013 concernant la mise en compatibilité du PLU de Tarnos et le procès verbal d'examen conjoint ;

VU le courrier de M. le Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, du 1er août 2013, demandant au préfet du Pas-de-Calais d'assurer l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique du projet concerné ;

VU la décision conjointe du Préfet des Landes, du Préfet du Pas-de-Calais et du Président de Réseau Férré de France du 28 septembre 2013, désignant le Préfet du Pas-de-Calais comme l'autorité chargée de la coordination et la centralisation des résultats de l'enquête publique relative à l'autoroute ferroviaire Atlantique ;

VU l'ordonnance du 17 mars 2014 de M. le Président du Tribunal Administratif de LILLE désignant les membres de la commission d'enquête ;

CONSIDERANT QUE le projet concerne les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise, de l'Aisne, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loire, de Gironde, d'Indre-et-Loire, des Landes, du Loir-et-Cher, du Loiret, des Pyrénées-Atlantiques, de la Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Essonne, du Val-de-Marne.

CONSIDERANT QUE le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique donnera lieu à la prise de 3 déclarations de projet portant sur l'intérêt général de l'opération, l'une par le Préfet du Pas-de-Calais pour le terminal de transbordement de Dourges, l'une par le Préfet des Landes pour la plateforme de transbordement de Tarnos, et par le président de Réseau Ferré de France pour la mise en place du projet de l'autoroute ferroviaire sur le réseau ferré existant ;

SUR la proposition des Secrétaires Généraux des préfectures du Pas-de-Calais et des Landes et du Président de Réseau Ferré de France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : OBJET

Il sera procédé pendant 32 jours consécutifs du 5 mai au 5 juin 2014 inclus à une enquête publique unique dans le cadre du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique portant sur :

- la déclaration de projet relative à la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Dourges (Pas-de-Calais)
- la déclaration de projet relative à la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos
- la déclaration de projet relative aux travaux à réaliser sur le réseau ferré national dans le cadre du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique par Réseau Ferré de France
- la mise en compatibilité du PLU de Tarnos
- les impacts environnementaux de l'ensemble de ces travaux

Cette enquête se déroulera sur les 422 communes dont la liste est annexée au présent arrêté.

Le Préfet du Pas-de-Calais est chargé de la coordination et de la centralisation des résultats de cette enquête publique.

Le délai fixé au présent article pourra être prolongé pour une durée maximale de 30 jours. Cette prolongation fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées par le projet au plus tard à la date de fin d'enquête prévue.

ARTICLE 2 : FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, un avis d'ouverture d'enquête sera publié par les maires des communes de la liste ci-annexée, sur le territoire de leur commune par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés.

Ce même avis sera publié dans les mêmes conditions et pour la même durée, en préfectures du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise, de l'Aisne, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loire, de Gironde, d'Indre-et-Loire, des Landes, du Loir-et-Cher, du Loiret, des Pyrénées-Atlantiques, de la Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Essonne, du Val-de-Marne.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage.

Cet avis sera également publié à la diligence du Préfet du Pas-de-Calais et aux frais des demandeurs, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements concernés par le projet et dans deux journaux à diffusion nationale quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

L'avis d'ouverture d'enquête sera par ailleurs mis en ligne sur le site internet des 20 préfectures de départements précitées.

Un affichage de l'avis d'ouverture d'enquête sera effectué par les responsables du projet sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le siège de l'enquête est fixé en préfecture du Pas-de-Calais, rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS CEDEX 9.

Par ordonnance du 17 mars 2014, M. le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné une commission d'enquête qui se compose comme suit :

Président :

Monsieur Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie (ER)

Membres titulaires :

Monsieur André LE MORVAN, ingénieur CNAM, chef de service qualité du produit gaz à EDF GDF retraité
Monsieur Dominique VASSEUR, commandant de police retraité
Monsieur Michel BADAIRE, technicien SICAT retraité
Monsieur Pierre DOLLE, retraité de la police nationale
Monsieur Hervé REDONDO, officier de gendarmerie retraité
Monsieur Pierre LISSALDE, ingénieur des travaux publics de l'État retraité

Membres suppléants :

Monsieur Jean-Michel BORDES, retraité de la fonction publique
Monsieur Bernard PIPET, commandant de police honoraire

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre CHAULET, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur André LE MORVAN.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par un membre suppléant.

ARTICLE 4 : RESPONSABLE DE L'OPÉRATION

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Information sur les Plateformes de Transbordement	Informations sur le linéaire de l'autoroute ferroviaire
VIIA Atlantique CAP WEST 7-9 allées de l'Europe 92615 CLICHY CEDEX	Réseau Ferré de France 92, avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13

ARTICLE 5 : DOSSIER D'ENQUÊTE

Les pièces du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, seront déposées :

– en préfectures du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise, de l'Aisne, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loire, de Gironde, d'Indre-et-Loire, des Landes, du Loir-et-Cher, du Loiret, des Pyrénées-Atlantiques, de la Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Essonne, du Val-de-Marne ;

– sous forme numérique, dans toutes les mairies concernées par le projet et sous format papier dans les communes suivantes : Dourges (Pas-de-Calais) Tarnos (Landes), Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes), Dax (Landes), Morcenx (Landes), Labouheyre (Landes), Cestas (Gironde), Talence (Gironde), Bordeaux (Girondes), Carbon-Blanc (Gironde), Saint-André-de-Cubzac (Gironde), Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde), Pons (Charente-Maritime), Saintes (Charente-Maritime), Saint-Jean-d'Angely (Charente-Maritime), Niort (Deux-Sèvres), Saint-Maixent-l'Ecole (Deux-Sèvres), Poitiers (Vienne), Châtellerault (Vienne), Tours (Indre-et-Loire), Amboise (Indre-et-Loire), Blois (Loir-et-Cher), Beaugency (Loiret), Orléans (Loiret), Fleury-les-Aubrais (Loiret), Toury (Eure-et-Loir), Etampes (Essonne), Bretigny-sur-Orge (Essonne), Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), Mitry-Mory (Seine-et-Marne), Drancy (Seinte-Saint-Denis), Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), Garges-les-Gonesse (Val d'Oise), Fosses (Val d'Oise), Chauny (Aisne), Saint-Quentin (Aisne), Compiègne (Oise), Noyon (Oise), Ailly-sur-Noye (Somme), Corbie (Somme), Albert (Somme), Arras (Pas-de-Calais), Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais), Caudry (Nord), Cambrai (Nord), Iwuy (Nord), Douai (Nord).

Le dossier d'enquête pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les préfectures précitées de départements, et dans les mairies concernées par cette enquête ainsi que sur le site www.viia.fr.

Ces pièces comprendront en outre l'étude d'impact, l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 19 décembre 2012, et l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation du dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme de Tarnos du 28 novembre 2013. Ces avis seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Enquete-environnementale/Projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

ARTICLE 6 : REGISTRE D'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête unique concernant chaque volet de l'enquête, établi sur feuillets non mobiles, et côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête sera ouvert :

- dans les préfectures du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise, de l'Aisne, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loire, de Gironde, d'Indre-et-Loire, des Landes, du Loir-et-Cher, du Loiret, des Pyrénées-Atlantiques, de la Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Essonne, du Val-de-Marne ;

- communes suivantes :Dourges (Pas-de-Calais) Tarnos (Landes), Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes), Dax (Landes), Morcenx (Landes), Labouheyre (Landes), Cestas (Gironde), Talence (Gironde), Bordeaux (Girondes), Carbon-Blanc (Gironde), Saint-André-de-Cubzac (Gironde), Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde), Pons (Charente-Maritime), Saintes (Charente-Maritime), Saint-Jean-d'Angely (Charente-Maritime), Niort (Deux-Sèvres), Saint-Maixent-l'Ecole (Deux-Sèvres), Poitiers (Vienne), Châtellerault (Vienne), Tours (Indre-et-Loire), Amboise (Indre-et-Loire), Blois (Loir-et-Cher), Beaugency (Loiret), Orléans (Loiret), Fleury-les-Aubrais (Loiret), Toury (Eure-et-Loir), Etampes (Essonne), Bretigny-sur-Orge (Essonne), Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), Mitry-Mory (Seine-et-Marne), Drancy (Seinte-Saint-Denis), Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), Garges-les-Gonesse (Val d'Oise), Fosses (Val d'Oise), Chauny (Aisne), Saint-Quentin (Aisne), Compiègne (Oise), Noyon (Oise), Ailly-sur-Noye (Somme), Corbie (Somme), Albert (Somme), Arras (Pas-de-Calais), Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais), Caudry (Nord), Cambrai (Nord), Iwuy (Nord), Douai (Nord) ;

Un registre électronique sera également mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Enquete-environnementale/Projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

ARTICLE 7 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations (Les permanences se dérouleront aux adresses indiquées dans le tableau) :

Départements	Communes	Dates des permanences et heures
Pyrénées-Atlantiques	Bayonne Mairie : 1, rue du Maréchal Leclerc	Mardi 6 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Samedi 17 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Mardi 27 mai 2014 de 13h30 à 19h00
Landes	Tarnos Mairie : 14 boulevard J. Duclos	Lundi 5 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Vendredi 16 mai 2014 de 14h00 à 19h00
		Jeudi 5 juin 2014 de 14h00 à 17h00
	Saint-Vincent-de-Tyrosse Mairie : 24, avenue Nationale	Vendredi 9 mai 2014 de 1400 à 17h00
		Mardi 20 mai 2014 de 09h00 à 12h00
	Dax Mairie : Rue Saint Pierre	Jeudi 15 mai 2014 de 9h00 à 12h00

		Mercredi 28 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Morcenx Mairie : 15, avenue du 8 mai 1945	Lundi 12 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Vendredi 23 mai 2014 de 14h00 à 17h00
	Labouheyre Mairie : 42 : rue de l'Hôtel de Ville	Lundi 12 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mardi 3 juin 2014 de 9h00 à 12h00
Gironde	**Cestas :** Mairie : 2, avenue du Baron Haussmann	Samedi 17 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Mardi 3 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	Talence Mairie : Rue du professeur Arnozan	Vendredi 16 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mardi 3 juin 2014 de 1400 à 17h00
	Bordeaux Mairie : Place Pey Berland	Mardi 6 mai 2014 de 8h30 à 11h30
		Vendredi 16 mai 2014 de 14h00 à 17h00

		Mercredi 4 juin 2014 de 08h30 à 11h30
	Carbon-Blanc Mairie : Avenue Vignau Anglade	Mardi 6 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Vendredi 23 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Saint-André-de-Cubzac Mairie : 8, place Raoul Larche (1) Salle Dantagnan : 41, rue Dantagnan (2)	Lundi 5 mai 2014 de 15h00 à 18h00 (1)
		Samedi 24 mai 2014 de 9h00 à 12h00 (2)
	Saint-Yzan-de-Soudiac Mairie : 162, avenue du Général de Gaulle	Lundi 5 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Vendredi 23 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Charente-Maritime	**Pons** Mairie : Place de la République	Vendredi 9 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Vendredi 30 mai 2014 de 14h00 à 17h00
	Saintes Mairie : Square André Maudet	Jeudi 15 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Lundi 2 juin 2014 de 14h00 à 17h00

	Saint-Jean-d'Angely Mairie : Place de l'Hôtel de Ville	Mercredi 14 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Lundi 26 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Deux-Sèvres	**Niort** Mairie : Place Martin Bastard	Mercredi 7 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Vendredi 23 mai 2014 de 14h00 à 17h00
	Saint-Maxent-l'Ecole Mairie : 32, rue du Palais	Lundi 19 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mercredi 28 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Vienne	**Poitiers** Mairie : 15, place du Maréchal Leclerc	Lundi 5 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Jeudi 5 juin 2014 de 14h00 à 17h00
	Châtellerault Mairie : 78, boulevard Blossac	Mardi 13 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mardi 3 juin 2014 de 14h00 à 17h00
Indre-et-Loire	**Tours** Mairie : 3 rue des Minimes	Lundi 5 mai 2014 de 9h00 à 12h00

		Samedi 24 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Amboise Mairie : 60, rue de la Concorde	Lundi 5 mai 2014 de 13h30 à 16h30
		Vendredi 23 mai 2014 de 9h00 à 12h00
Loir-et-Cher	**Blois** Mairie : 9 place Saint Louis	Mardi 6 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Vendredi 23 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Loiret	**Beaugency** Mairie : 20, rue du Change	Mardi 6 mai 2014 de 13h30 à 16h30
		Mercredi 4 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	Orléans Mairie : Place de l'Etape	Mercredi 7 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Samedi 17 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Fleury-les-Aubrais Mairie : 7 place de la République	Mercredi 7 mai de 13h30 à 16h30
		Vendredi 16 mai de 9h00 à 12h00

Eure-et-Loir	Toury Mairie : 5, place Suger	Lundi 12 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mercredi 4 juin 2014 de 14h00 à 17h00
Essone	Etampes Mairie (Services Tecnhiques) : 19 rue Reverseleux	Mardi 6 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Mercredi 28 mai 2014 de 14h00 à 17h00
	Brétigny-sur-Orge Mairie : Salle A, 46 rue de la Mairie	Mardi 6 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mercredi 28 mai 2014 de 9h00 à 12h00
Val-de-Marne	Villeneuve-le-Roi Mairie (Centre administratif) : 154 ter avenue de la République	Vendredi 9 mai 2014 de 8h30 à 11h30
		Lundi 26 mai 2014 de 14h00 à 17h00
Seine-et-Marne	Mitry-Mory Mairie : Rue Paul Vaillant-Couturier	Vendredi 9 mai 2014 de 14h15 à 17h15
		Lundi 26 mai 2014 de 8h30 à 11h30
Seine-Saint-Denis	Drancy Mairie : Place de l'Hôtel de ville	Lundi 12 mai 2014 de 9h à 12h

		Mardi 20 mai 2014 de 14h00 à 17h00
	Tremblay-en-France 18, boulevard de l'Hôtel de Ville	Lundi 12 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mardi 20 mai de 8h30 à 11h30
Val-d'Oise	Garges-les-Gonesse Mairie : 8, place de l'hôtel de ville	Mercredi 21 mai 2014 de 14h15 à 17h15
		Mercredi 4 juin 2014 de 8h30 à 11h30
	Fosses Mairie : 1, place du 19 Mars 1962	Mercredi 21 mai 2014 de 9h00 à 11h45
		Mercredi 4 juin 2014 de 14h15 à 17h15
Aisne	Chauny Mairie : place de l'Hôtel de ville	Lundi 5 mai 2014 de 14h30 à 17h30
		Mardi 27 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Saint-Quentin Mairie : 1, place de l'Hôtel de Ville	Lundi 5 mai 2014 de 9h00 à12h00
		Mardi 27 mai 2014 de 15h00 à 18h00

Oise	Compiègne Mairie : place de l'Hôtel de ville	Mercredi 7 mai 2014 de 14h00 à 17h00
		Mardi 3 juin 2014 de 14h00 à 17h00
	Noyon Mairie : 1, place de l'Hôtel de ville	Mercredi 7 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Samedi 31 mai 2014 de 9h00 à 12h00
Somme	Ailly-sur-Noye Mairie : 1, rue Saint Martin	Mardi 20 mai 2014 de 14h30 à 17h30
		Mardi 3 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	Corbie Mairie : 1, rue Faidherbe	Mardi 20 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Jeudi 5 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	Albert Mairie : Place Émile Leturcq	Samedi 24 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Jeudi 5 juin 2014 de 14h30 à 17h30
Pas-de-Calais	Arras Mairie : Place Guy Mollet	Lundi 5 mai 2014 de 13h30 à 16h30

		Mercredi 21 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Vitry-en-Artois Mairie : 3, Place de la Mairie	Mardi 13 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Jeudi 5 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	Dourges Mairie : rue Gambetta	Lundi 5 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Samedi 24 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Jeudi 5 juin 2014 de 14h00 à 17h00
Nord	Caudry Mairie : Place du Général de Gaulle	Vendredi 9 mai 2014 de 9h00 à 12h00
		Mercredi 21 mai de 13h30 à 16h30
	Cambrai Mairie : 2, rue de Nice	Vendredi 16 mai 2014 de 13h30 à 16h30
		Lundi 26 mai 2014 de 13h30 à 16h30
	Iwuy Mairie : 35, rue Foch	Vendredi 9 mai 2014 de 13h30 et 16h30

		Lundi 26 mai 2014 de 9h00 à 12h00
	Douai Services techniques de la Mairie : 31, rue Gambetta	Mardi 13 mai 2014 de 13h30 à 16h30
		Mercredi 4 juin de 9h00 à 12h00

Pendant le délai fixé à l'article 1er, les intéressés pourront aussi faire connaître leurs observations :

- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête ouverts en mairies et dans les 20 préfectures de département comme indiqué à l'article précédent, aux jours et heures habituels d'ouvertures aux publics;
- soit en les adressant par écrit au président de la commission d'enquête en préfecture du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP), rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS CEDEX 9, lequel les annexera au registre déposé dans cette administration ;
- soit en les formulant sur le registre électronique disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais, en complétant le formulaire mis à disposition à cet effet : http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Enquete-environnementale/Projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

ARTICLE 8 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le président de la commission d'enquête.

Ces registres seront transmis par les préfets et les maires des communes concernées dès la clôture de l'enquête au président de la commission d'enquête.

Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera, sous la huitaine, les responsables du projet et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Les responsables du projet disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles.

La commission d'enquête rédigera un rapport unique pour l'ensemble des volets de l'enquête et des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises. Elle précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ DU RAPPORT

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au sein des mairies et des préfectures de départements concernées par cette enquête, pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet du Pas-de-Calais adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à chacune des autorités compétentes pour prendre les décisions en vue desquelles l'enquête unique a été organisée, au Président du Tribunal Administratif de Lille et aux maîtres d'ouvrage du projet.

Une copie de ces documents sera également mise en ligne, pendant un an, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Enquete-environnementale/Projet-d-autoroute-ferroviaire-Atlantique.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE-BPUP) : rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9.

ARTICLE 10 : DÉCISIONS

A l'issue de l'enquête :

- le préfet du Pas-de-Calais statuera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Dourges
- le préfet des Landes statuera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos, et sur la mise en compatibilité du PLU de Tarnos
- le président de Réseau Ferré de France statuera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général des travaux sur le réseau ferré national pour la mise en service de l'autoroute ferroviaire Atlantique

ARTICLE 11 : EXÉCUTION

Les Secrétaires Généraux des préfectures du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise, de l'Aisne, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loire, de Gironde, d'Indre-et-Loire, des Landes, du Loir-et-Cher, du Loiret, des Pyrénées-Atlantiques, de la Seine-et-Marne, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Essonne, du Val-de-Marne, le Président de Réseau Ferré de France, les maires des communes citées en annexe, les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 27 mars 2014

Le Préfet

Denis ROBIN

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUES
VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral du
27 MARS 2014
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,
Christian ORBAN

Annexe : Communes concernées par le projet d'autoroute ferroviaire Atlantique

COMMUNE	DEPARTEMENT
ABBECOURT	AISNE
BECQUIGNY	AISNE
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	AISNE
CASTRES	AISNE
CHAUNY	AISNE
CLASTRES	AISNE
CONDREN	AISNE
CROIX-FONSOMME	AISNE
ESSIGNY-LE-GRAND	AISNE
ESSIGNY-LE-PETIT	AISNE
FONSOMME	AISNE
FRESNOY-LE-GRAND	AISNE
FRIERES-FAILLOUEL	AISNE
GAUCHY	AISNE
GRUGIES	AISNE
JUSSY	AISNE
MAREST-DAMPCOURT	AISNE
MENNESSIS	AISNE
MONTESCOURT-LIZEROLLES	AISNE
MORCOURT	AISNE
OGNES	AISNE
REMAUCOURT	AISNE
ROUVROY	AISNE
SAINT-QUENTIN	AISNE
TERGNIER	AISNE
VIRY-NOUREUIL	AISNE
ASNIERES-LA-GIRAUD	CHARENTE-MARITIME
BOUGNEAU	CHARENTE-MARITIME
BUSSAC-SUR-CHARENTE	CHARENTE-MARITIME
BUSSAC-FORET	CHARENTE-MARITIME
CHANIERS	CHARENTE-MARITIME
CHARTUZAC	CHARENTE-MARITIME
CLION	CHARENTE-MARITIME
CORIGNAC	CHARENTE-MARITIME
COUX	CHARENTE-MARITIME
LA CROIX-COMTESSE	CHARENTE-MARITIME
LE DOUHET	CHARENTE-MARITIME
FLEAC-SUR-SEUGNE	CHARENTE-MARITIME
FONTAINES-D'OZILLAC	CHARENTE-MARITIME

FONTCOUVERTE	CHARENTE-MARITIME
JONZAC	CHARENTE-MARITIME
JUSSAS	CHARENTE-MARITIME
LOULAY	CHARENTE-MARITIME
MONTENDRE	CHARENTE-MARITIME
MONTILS	CHARENTE-MARITIME
MOSNAC	CHARENTE-MARITIME
OZILLAC	CHARENTE-MARITIME
SAINT-DENIS-DU-PIN	CHARENTE-MARITIME
PONS	CHARENTE-MARITIME
SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN	CHARENTE-MARITIME
SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES	CHARENTE-MARITIME
SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	CHARENTE-MARITIME
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	CHARENTE-MARITIME
SAINT-JEAN-D'ANGELY	CHARENTE-MARITIME
SAINT-SEURIN-DE-PALENNE	CHARENTE-MARITIME
SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	CHARENTE-MARITIME
SAINTES	CHARENTE-MARITIME
TUGERAS-SAINT-MAURICE	CHARENTE-MARITIME
VERGNE	CHARENTE-MARITIME
VILLENEUVE-LA-COMTESSE	CHARENTE-MARITIME
AIFFRES	DEUX-SEVRES
BEAUVOIR-SUR-NIORT	DEUX-SEVRES
BELLEVILLE	DEUX-SEVRES
LA CRECHE	DEUX-SEVRES
PRISSE-LA-CHARRIERE	DEUX-SEVRES
CHAURAY	DEUX-SEVRES
FORS	DEUX-SEVRES
MARIGNY	DEUX-SEVRES
NANTEUIL	DEUX-SEVRES
NIORT	DEUX-SEVRES
PAMPROUX	DEUX-SEVRES
SAINTE-EANNE	DEUX-SEVRES
SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE	DEUX-SEVRES
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	DEUX-SEVRES
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	DEUX-SEVRES
SAINTE-NEOMAYE	DEUX-SEVRES
SALLES	DEUX-SEVRES
VOUILLE	DEUX-SEVRES
ANGERVILLE	ESSONNE
ATHIS-MONS	ESSONNE
BRETIGNY-SUR-ORGE	ESSONNE
CHAMARANDE	ESSONNE
CHEPTAINVILLE	ESSONNE
EPINAY-SUR-ORGE	ESSONNE
ETAMPES	ESSONNE
ETRECHY	ESSONNE

GUILLERVAL	ESSONNE
JUVISY-SUR-ORGE	ESSONNE
LARDY	ESSONNE
MAROLLES-EN-HUREPOIX	ESSONNE
MONNERVILLE	ESSONNE
MORIGNY-CHAMPIGNY	ESSONNE
LA NORVILLE	ESSONNE
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	ESSONNE
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	ESSONNE
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	ESSONNE
SAVIGNY-SUR-ORGE	ESSONNE
VILLEMOISSON-SUR-ORGE	ESSONNE
VIRY-CHATILLON	ESSONNE
BARMAINVILLE	EURE-ET-LOIR
OINVILLE-SAINT-LIPHARD	EURE-ET-LOIR
ROUVRAY-SAINT-DENIS	EURE-ET-LOIR
SANTILLY	EURE-ET-LOIR
TOURY	EURE-ET-LOIR
AMBARES-ET-LAGRAVE	GIRONDE
AUBIE-ET-ESPESSAS	GIRONDE
BIGANOS	GIRONDE
BORDEAUX	GIRONDE
CARBON-BLANC	GIRONDE
CAVIGNAC	GIRONDE
CENON	GIRONDE
CESTAS	GIRONDE
CEZAC	GIRONDE
CUBZAC-LES-PONTS	GIRONDE
GAURIAGUET	GIRONDE
LORMONT	GIRONDE
LUGOS	GIRONDE
MARSAS	GIRONDE
MIOS	GIRONDE
PESSAC	GIRONDE
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	GIRONDE
SAINTE-EULALIE	GIRONDE
SAINT-MARIENS	GIRONDE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	GIRONDE
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	GIRONDE
SALLES	GIRONDE
TALENCE	GIRONDE
LE TEICH	GIRONDE
MARCHEPRIME	GIRONDE
AMBOISE	INDRE-ET-LOIRE
CANGEY	INDRE-ET-LOIRE
LA CELLE-SAINT-AVANT	INDRE-ET-LOIRE
JOUE-LES-TOURS	INDRE-ET-LOIRE

LIMERAY	INDRE-ET-LOIRE
MAILLE	INDRE-ET-LOIRE
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	INDRE-ET-LOIRE
MONTS	INDRE-ET-LOIRE
NAZELLES-NEGRON	INDRE-ET-LOIRE
NOIZAY	INDRE-ET-LOIRE
NOYANT-DE-TOURAINE	INDRE-ET-LOIRE
POCE-SUR-CISSE	INDRE-ET-LOIRE
POUZAY	INDRE-ET-LOIRE
SAINT-EPAIN	INDRE-ET-LOIRE
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	INDRE-ET-LOIRE
THILOUZE	INDRE-ET-LOIRE
TOURS	INDRE-ET-LOIRE
VERNOU-SUR-BRENNE	INDRE-ET-LOIRE
LA VILLE-AUX-DAMES	INDRE-ET-LOIRE
VILLEPERDUE	INDRE-ET-LOIRE
VOUVRAY	INDRE-ET-LOIRE
ANGOUME	LANDES
BENESSE-MAREMNE	LANDES
DAX	LANDES
LABENNE	LANDES
LABOUHEYRE	LANDES
LALUQUE	LANDES
LESGOR	LANDES
LUE	LANDES
MEES	LANDES
MORCENX	LANDES
ONDRES	LANDES
PONTONX-SUR-L'ADOUR	LANDES
RION-DES-LANDES	LANDES
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	LANDES
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	LANDES
SAINT-PAUL-LES-DAX	LANDES
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	LANDES
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	LANDES
SAUBUSSE	LANDES
SOLFERINO	LANDES
TARNOS	LANDES
YCHOUX	LANDES
AVARAY	LOIR-ET-CHER
BLOIS	LOIR-ET-CHER
LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	LOIR-ET-CHER
CHOUZY-SUR-CISSE	LOIR-ET-CHER
COURBOUZON	LOIR-ET-CHER
COUR-SUR-LOIRE	LOIR-ET-CHER
LESTIOU	LOIR-ET-CHER
MENARS	LOIR-ET-CHER

MER	LOIR-ET-CHER
ONZAIN	LOIR-ET-CHER
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	LOIR-ET-CHER
SUEVRES	LOIR-ET-CHER
VEUVES	LOIR-ET-CHER
ARTENAY	LOIRET
BAULE	LOIRET
BEAUGENCY	LOIRET
BOISSEAUX	LOIRET
CERCOTTES	LOIRET
CHAINGY	LOIRET
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	LOIRET
CHEVILLY	LOIRET
FLEURY-LES-AUBRAIS	LOIRET
INGRE	LOIRET
MESSAS	LOIRET
MEUNG-SUR-LOIRE	LOIRET
ORLEANS	LOIRET
RUAN	LOIRET
SAINT-AY	LOIRET
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	LOIRET
SARAN	LOIRET
TAVERS	LOIRET
TIVERNON	LOIRET
AUBY	NORD
AWOINGT	NORD
BERTRY	NORD
BOUCHAIN	NORD
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	NORD
BUSIGNY	NORD
CAMBRAI	NORD
CATTENIERES	NORD
CAUDRY	NORD
DECHY	NORD
DOUAI	NORD
ECAILLON	NORD
ERRE	NORD
ESCAUDAIN	NORD
ESCAUDOEUVRES	NORD
FENAIN	NORD
FLERS-EN-ESCREBIEUX	NORD
FONTAINE-AU-PIRE	NORD
GUESNAIN	NORD
HONNECHY	NORD
HORDAIN	NORD
IWUY	NORD
LIEU-SAINT-AMAND	NORD

LIGNY-EN-CAMBRESIS	NORD
LOFFRE	NORD
MASNY	NORD
MAUROIS	NORD
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	NORD
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	NORD
OSTRICOURT	NORD
ROEULX	NORD
SERANVILLERS-FORENVILLE	NORD
SIN-LE-NOBLE	NORD
SOMAIN	NORD
THUN-SAINT-MARTIN	NORD
TROISVILLES	NORD
WAMBAIX	NORD
COURCHELETTES	NORD
LAMBRES-LEZ-DOUAI	NORD
SIN-LE-NOBLE	NORD
APPILLY	OISE
ARMANCOURT	OISE
BABOEUF	OISE
BEHERICOURT	OISE
BETHISY-SAINT-MARTIN	OISE
BETHISY-SAINT-PIERRE	OISE
CAMBRONNE-LES-RIBECOURT	OISE
CHIRY-OURSCAMP	OISE
CLAIROIX	OISE
COMPIEGNE	OISE
DUVY	OISE
GLAIGNES	OISE
JANVILLE	OISE
JAUX	OISE
LAGNY-LE-SEC	OISE
LONGUEIL-ANNEL	OISE
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	OISE
MARGNY-LES-COMPIEGNE	OISE
LE MEUX	OISE
MORLINCOURT	OISE
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	OISE
NERY	OISE
NOYON	OISE
ORMOY-VILLERS	OISE
ORROUY	OISE
PASSEL	OISE
PIMPREZ	OISE
LE PLESSIS-BELLEVILLE	OISE
PONT-L'EVEQUE	OISE
RIBECOURT-DRESLINCOURT	OISE

RIVECOURT	OISE
SAINTINES	OISE
SAINT-SAUVEUR	OISE
SALENCY	OISE
SERY-MAGNEVAL	OISE
SILLY-LE-LONG	OISE
THOUROTTE	OISE
VENETTE	OISE
VERBERIE	OISE
VERSIGNY	OISE
AGNETZ	OISE
AIRION	OISE
AVRECHY	OISE
BACOUEL	OISE
BREUIL-LE-VERT	OISE
CAUFFRY	OISE
CHANTILLY	OISE
CHEPOIX	OISE
CLERMONT	OISE
COYE-LA-FORET	OISE
CREIL	OISE
GANNES	OISE
GOUVIEUX	OISE
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	OISE
LA HERELLE	OISE
LAIGNEVILLE	OISE
LAMORLAYE	OISE
MONTATAIRE	OISE
MORY-MONTCRUX	OISE
NOGENT-SUR-OISE	OISE
ORRY-LA-VILLE	OISE
PAILLART	OISE
PLAINVAL	OISE
QUINQUEMPOIX	OISE
RANTIGNY	OISE
ROUVROY-LES-MERLES	OISE
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	OISE
SAINT-LEU-D'ESSERENT	OISE
SAINT-MAXIMIN	OISE
SAINT-REMY-EN-L'EAU	OISE
TARTIGNY	OISE
VALESCOURT	OISE
ACHICOURT	PAS-DE-CALAIS
ACHIET-LE-GRAND	PAS-DE-CALAIS
ACHIET-LE-PETIT	PAS-DE-CALAIS
AGNY	PAS-DE-CALAIS
ARRAS	PAS-DE-CALAIS

BIACHE-SAINT-VAAST	PAS-DE-CALAIS
BOISLEUX-AU-MONT	PAS-DE-CALAIS
BREBIERES	PAS-DE-CALAIS
CORBEHEM	PAS-DE-CALAIS
COURCELLES-LE-COMTE	PAS-DE-CALAIS
FAMPOUX	PAS-DE-CALAIS
FEUCHY	PAS-DE-CALAIS
GOMIECOURT	PAS-DE-CALAIS
HAMELINCOURT	PAS-DE-CALAIS
MERCATEL	PAS-DE-CALAIS
MOYENNEVILLE	PAS-DE-CALAIS
PLOUVAIN	PAS-DE-CALAIS
ROEUX	PAS-DE-CALAIS
SAINT-LAURENT-BLANGY	PAS-DE-CALAIS
VITRY-EN-ARTOIS	PAS-DE-CALAIS
DOURGES	PAS-DE-CALAIS
EVIN-MALMAISON	PAS-DE-CALAIS
LEFOREST	PAS-DE-CALAIS
BAYONNE	PYRENEES-ATLANTIQUES
BOUCAU	PYRENEES-ATLANTIQUES
COMPANS	SEINE-ET-MARNE
JUILLY	SEINE-ET-MARNE
MARCHEMORET	SEINE-ET-MARNE
MITRY-MORY	SEINE-ET-MARNE
ROUVRES	SEINE-ET-MARNE
SAINT-MARD	SEINE-ET-MARNE
THIEUX	SEINE-ET-MARNE
AULNAY-SOUS-BOIS	SEINE-SAINT-DENIS
LE BLANC-MESNIL	SEINE-SAINT-DENIS
LE BOURGET	SEINE-SAINT-DENIS
DRANCY	SEINE-SAINT-DENIS
SEVRAN	SEINE-SAINT-DENIS
TREMBLAY-EN-FRANCE	SEINE-SAINT-DENIS
VILLEPINTE	SEINE-SAINT-DENIS
STAINS	SEINE-SAINT-DENIS
AILLY-SUR-NOYE	SOMME
ALBERT	SOMME
AUBIGNY	SOMME
AVELUY	SOMME
BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE	SOMME
BEAUMONT-HAMEL	SOMME
BOVES	SOMME
BUIRE-SUR-L'ANCRE	SOMME
CHAUSSOY-EPAGNY	SOMME
CHIRMONT	SOMME
CORBIE	SOMME
DAOURS	SOMME

DERNANCOURT	SOMME
DOMMARTIN	SOMME
FOLLEVILLE	SOMME
FOUENCAMPS	SOMME
GLISY	SOMME
GRANDCOURT	SOMME
HEILLY	SOMME
IRLES	SOMME
LA FALOISE	SOMME
LAMOTTE-BREBIERE	SOMME
LONGUEAU	SOMME
MERICOURT-L'ABBE	SOMME
MESNIL-MARTINSART	SOMME
MIRAUMONT	SOMME
REMIENCOURT	SOMME
RIBEMONT-SUR-ANCRE	SOMME
VECQUEMONT	SOMME
ARNOUVILLE	VAL-D'OISE
FOSSES	VAL-D'OISE
GARGES-LES-GONESSE	VAL-D'OISE
GONESSE	VAL-D'OISE
GOUSSAINVILLE	VAL-D'OISE
LE THILLAY	VAL-D'OISE
LOUVRES	VAL-D'OISE
MARLY-LA-VILLE	VAL-D'OISE
SAINT-WITZ	VAL-D'OISE
SARCELLES	VAL-D'OISE
ABLON-SUR-SEINE	VAL-DE-MARNE
CHOISY-LE-ROI	VAL-DE-MARNE
IVRY-SUR-SEINE	VAL-DE-MARNE
ORLY	VAL-DE-MARNE
VILLENEUVE-LE-ROI	VAL-DE-MARNE
VITRY-SUR-SEINE	VAL-DE-MARNE
BEAUMONT	VIENNE
BUXEROLLES	VIENNE
CHASSENEUIL-DU-POITOU	VIENNE
CHATELLERAULT	VIENNE
CLOUE	VIENNE
COULOMBIERS	VIENNE
DANGE-SAINT-ROMAIN	VIENNE
DISSAY	VIENNE
FONTAINE-LE-COMTE	VIENNE
INGRANDES	VIENNE
JAUNAY-CLAN	VIENNE
LIGUGE	VIENNE
LUSIGNAN	VIENNE
MARCAY	VIENNE

MIGNE-AUXANCES	VIENNE
NAINTRE	VIENNE
LES ORMES	VIENNE
POITIERS	VIENNE
PORT-DE-PILES	VIENNE
ROUILLE	VIENNE
SAINT-BENOIT	VIENNE